

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

S2LO

ID : 055-215501222-20251218-2025_163-DE

Objet : Convention entre l'association « Les petites mains symphoniques » et la Ville de Commercy pour la tenue d'auditions au conservatoire de musique

N° : DCM_2025/163

PUBLIÉE LE : 11/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 8 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Annette DABIT donne pouvoir à ÉLISE THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Claude LAURENT

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Martine MARCHAND

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Angélique GÉNART, Laetitia SACCHIERO, Carole DELAMARCHE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Absents : 5 – Votants : 23

Monsieur Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance..

Créé en 2005, le projet pédagogique et artistique de l'association « Les Petites Mains Symphoniques » met en valeur les jeunes artistes âgés de 6 à 24 ans venus de tous horizons à travers la pratique collective instrumentale et vocale. Il a pour objectif de permettre aux jeunes musiciens de participer à différents concerts. Les candidats retenus à l'issue des auditions régionales seront invités au concert des lauréats dans une salle parisienne au printemps 2026 et recevront un lot.

Dans ce cadre, les élèves sont sélectionnés par un jury à la suite d'auditions, organisées par l'association. Accessibles à tous dès la première année de pratique musicale, le principe fondamental des auditions est basé avant tout sur l'égalité des chances.

Les auditions se dérouleront dans plus de 70 conservatoires à travers toute la France entre le 1er décembre 2025 et le 31 mars 2026.

Le conservatoire de musique de la Ville de Commercy souhaite participer à ce projet et rendre possible la tenue d'une audition le 7 mars 2026. Il propose donc de mettre à disposition de l'association, à titre gratuit, la salle Leroy ainsi qu'une salle de préparation.

L'association s'engage à fournir un montant de 160 € par heure pour aider à la rémunération du Jury constitué par la Ville, (2 à 3 membres) sous réserve d'un minimum de 10 candidats inscrits.

Le projet de convention joint détaille les modalités d'organisation de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le principe d'organisation des auditions de l'association « Les Petites Mains Symphoniques » au conservatoire de musique de Commercy
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention susvisée et l'ensemble des documents liés à ce dossier

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.